

Stage « Vie de l'établissement »

JEUDI 9 OCTOBRE 2008

de 9 h à 17 h

- Faire vivre la section Snes de son établissement
- Représenter les personnels au Conseil d'Administration
- Renseigner les collègues sur les carrières, les droits individuels et collectifs

Autant d'aspects de la vie d'un syndiqué qui nécessitent de se former régulièrement

Faites nous connaître votre inscription par mél, téléphone ou courrier (coordonnées en Une) avant le 1 octobre 2008

A DEPOSER AUPRES DU CHEF D'ETABLISSEMENT AU MOINS TRENTE JOURS AVANT LE DEBUT DU STAGE (c'est-à-dire avant le 9 septembre 2008)

MODELE DE DEMANDE INDIVIDUELLE D'AUTORISATION D'ABSENCE - CONGE POUR FORMATION SYNDICALE

Nom - Prénom :

Grade et Fonction :

Établissement :

À Monsieur le Recteur

Sous couvert de M (1)

[date]

Conformément aux dispositions (2)

- de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires,
- de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 relative à l'attribution aux agents non titulaires de l'État du congé pour la formation syndicale

- et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé du..... au(3) pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à

Il est organisé par la section [académique / départementale / nationale] du SNES (fsu) sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S. (Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les enseignements de Second degré - SNES), organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au J.O.R.F. du 6 janvier 2000).

A..... Le.....

Signature.

(1) Nom et qualité du chef d'établissement ; cette demande doit être transmise par la voie hiérarchique

(2) Indiquer les références du seul texte correspondant à votre situation (titulaire loi 84-16 ; non titulaire loi 82-997)

(3) Lorsque le stage dure plusieurs jours, ne faire figurer que les dates donnant lieu à demande d'autorisation d'absence.

SECOND DEGRÉ 72

2 rue Paul Ligneul

72000 Le Mans

Tél : 02.43.28.69.58

Fax : 02.43.23.33.73

site internet : <http://snes72.free.fr>

mél : snes72@nantes.snes.edu

Sommaire

Edito	p. 1
Réaction du bureau départemental aux mauvaises conditions de correction du brevet	p. 2
Réunion départementale	p. 3
Stage « Vie de l'établissement »	p. 4

Disposé de timbrage Le Mans CTC

Dispensé de
timbrage
Le Mans CTC
Déposé le
28/08/08



L'ÉDITO

Après des vacances hautement méritées, les dures réalités ne tardent pas à nous rattraper

Après la ponction de 11200 emplois pour la rentrée 2008, ce sont 13500 emplois qui seraient supprimés à la rentrée 2009 dans l'Education nationale.

Face à un nombre aussi important de suppressions de postes c'est bien, contrairement à ce que dit le Ministre, l'offre d'enseignement qui va être durement touchée.

La rentrée 2009 serait alors pire pour les élèves dont l'encadrement et les conditions d'étude seraient à nouveaux dégradées, pire pour les enseignants dont la charge de travail serait à nouveau alourdie. Sous couvert d'une meilleure rentabilité dans l'organisation du remplacement des professeurs absents, c'est en fait le potentiel de remplacement qui va être amoindri avec les conséquences prévisibles qui en découlent.

Dans le second degré, l'évolution des effectifs d'élèves dans les dernières prévisions publiées par les services du ministère de l'Education Nationale ne justifient en rien les suppressions d'emplois qui se profilent pour la rentrée 2009. Ces suppressions de postes provoquent l'accumulation des heures supplémentaires dans le service des enseignants. Cela va se traduire par une dégradation de la qualité de l'enseignement.

Le SNES 72 appelle les personnels à refuser les heures supplémentaires et à engager dès la rentrée scolaire, avec les élèves et les parents, des actions pour obtenir des améliorations de la rentrée 2008 et un budget 2009 qui ne consacre pas une nouvelle fois de graves dégradations. C'est avec cette volonté que le SNES 72 invite les personnels à se mobiliser le jeudi 11 septembre.

Bonne rentrée quand même !

Le bureau départemental

Première journée d'action le 11 septembre

La réunion des fédérations de l'éducation nationale qui s'est tenue le 26 août en fin d'après midi a rassemblé FSU, UNSA-Education, SGEN-CFDT, FERC-CGT, FO, SUD Education, FAEN ; étaient également présents des représentants de l'UNEF et de la Confédération Etudiante.

Les fédérations appellent à des mobilisations dès la rentrée et à une première journée d'action nationale le **11 septembre**.

Elles ont convenu de travailler à la construction d'un mouvement unitaire pour la défense du service public d'éducation associant les parents et les jeunes.

Elles se reverront le 4 septembre pour discuter des suites.

Afin de relancer la vie syndicale et l'action, la tenue d'une assemblée générale d'établissement de rentrée s'impose.

En outre, nous vous invitons à une réunion des syndiqué(e)s et futur(e)s syndiqué(e)s le mercredi 10 septembre de 14 h 30 à 17 h au local FSU (2 rue Paul Ligneul au Mans) voir affiche page intérieure

Réaction du bureau départemental aux mauvaises conditions de correction du brevet

Face aux conditions déplorables de correction du brevet, nous avons interpellé dès le 3 juillet l'Inspecteur d'académie par le courrier ci-dessous.

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur les conditions dans lesquelles ont eu lieu, cette année, les corrections du Diplôme National du Brevet de l'épreuve d'histoire -géographie / Education civique.

Tout d'abord, les correcteurs ont été convoqués seulement à partir de 14 heures. Etant donné que le cerveau est infiniment plus reposé, disponible et efficace en début de journée, pourquoi ne pas faire débiter les corrections le matin ?

Ensuite, chaque correcteur s'est vu attribué un lot initial de quarante cinq copies. Comme aucune pause n'était prévue (ce qui aurait impliqué que la correction s'étende au-delà de 19 heures !), il n'était pas aberrant que les correcteurs se fixent 18h00 comme horaire buttoir. Cela impliquait donc un rythme dépassant les 10 copies par heure, soit moins de six minutes par copie. Estimez-vous qu'en aussi peu de temps, on puisse accorder tout le sérieux qui devrait être de mise pour une épreuve aussi importante que le DNB ?

Cette situation apparaît d'autant plus insupportable qu'elle ne semble pas inéluctable. L'année dernière, en effet, les correcteurs avaient reçu des lots initiaux de vingt-cinq copies. Cela tendrait à prouver que cette année moins de personnes aient été convoquées. Pourquoi ?

Enfin, comme si le stress de la situation n'était pas suffisant, dans certains centres, des correcteurs ont eu à subir,

très tôt dans l'après-midi (dès 15 h 30) des pressions pour qu'ils augmentent encore leur rythme de correction. Cet état de fait est incompatible avec la sérénité nécessaire quand il s'agit de sanctionner quatre années d'études.

La correction des épreuves de français n'a pas été non plus exempte de dysfonctionnements. Ici le nombre de convoqués semblait suffisant mais les paquets distribués aux correcteurs comportaient néanmoins entre quarante et quarante-cinq copies. Une nouvelle répartition a permis de revenir à la trentaine habituelle de copies. Mais cela a provoqué un retard dans le commencement effectif de la correction (9 h 45 alors que les personnes étaient présentes depuis 8 h 00) et des complications dans la saisie des notes puisque les bordereaux ne correspondaient plus aux paquets de copies. Les premiers à avoir terminé ont donc dû attendre les derniers pour s'assurer que les bordereaux étaient complets. Au final, il ne fut guère possible de quitter les lieux avant 16 h 45.

Aussi nous vous demandons de bien vouloir prendre ces remarques en considération afin que, l'année prochaine, les conditions de correction redeviennent satisfaisantes à la fois pour les professeurs et les élèves qui ont droit à ce que leurs copies puissent bénéficier de toute l'attention nécessaire. Nous souhaiterions en outre que toutes les corrections commencent dès huit heures le matin.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées

Ivan Gâche, Lionel Quesne
Co-secrétaires départementaux du SNES

A ce jour, nous attendons toujours la réponse de Monsieur l'Inspecteur d'académie.



ASSEMBLEE GENERALE DE RENTREE DES ADHERENT(E)S ET FUTUR(E)S ADHERENT(E)S

le mercredi 10 septembre

de 14 h 30 à 17 h

au local FSU

(2 bis rue Paul Ligneul au Mans)

Pensez à apporter un premier état des lieux de la situation de votre établissement.